



Ordre des Architectes
conseil francophone et germanophone

THEME	NIVEAU	NATURE	DATE	AUTEUR	Lieu
Conseil	Cfg-OA	PV	24/04/2015		Cfg-OA

1. APPROBATION DU PV DU 20/03/2015

DECISION : le PV de la séance du 20/03/2015 est approuvé (par les membres présents lors de la séance concernée) sous réserve de l'annexion du document produit par Monsieur LESAGE.

Le quorum minimum pour les votes n'étant pas atteint, l'approbation du P-V ainsi que les autres points soumis au vote seront validés lors de la prochaine séance du Cfg-OA.

2. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

2.1. [Commission « chambre wallonne »](#)

POUR INFO

2.2. [GT « Stage »](#)

2.2.1. [Relecture du projet de réforme du stage : Liste des stagiaires et accessibilité à l'examen final du stage](#)

DECISION : le Cfg-OA estime que seuls les stagiaires ayant réalisé un stage de deux ans pourront prétendre à se présenter à l'évaluation de fin de stage afin d'être autorisés à s'inscrire à un des tableaux de l'Ordre conformément à l'article 50 de la loi du 26 juin 1963. Cette évaluation doit permettre de vérifier la capacité du stagiaire à exercer la profession d'architecte de manière compétente et autonome. Les projets de loi modifiant les modalités légales du déroulement du stage ainsi que les dispositions pratiques de cette évaluation doivent être soumis pour approbation au Cfg-OA avant adoption.

2.2.2. [Charte du délégué stagiaire](#)

DECISION : le Cfg-OA approuve la proposition de texte *ci-après*, sous réserve des modifications qui y ont été apportées (en rouge) :

« Le délégué stagiaire s'engage, pour une durée d'un an ou plus et au plus tard jusqu'à la fin de son stage, à :

- *Assister aux réunions de la Commission de stage*
- *Agir en toute circonstance de manière indépendante*
- *Eviter tout conflit entre ses intérêts personnels (professionnels ou privés) directs ou*

indirects et ceux de l'Ordre des Architectes

- *Se mettre à la disposition des stagiaires ~~et mettre les moyens nécessaires à la disposition de la création d'une plateforme de communication~~*
- *Représenter le point de vue des stagiaires et relayer les souhaits et suggestions de ceux-ci*
- *A la demande de la Commission de stage, donner son avis sur tout sujet concernant le stage*
- *Les délégués-stagiaires doivent faire preuve en toute circonstance de discrétion, et respecter la confidentialité des affaires portées à leur connaissance et ~~de ne pas communiquer les avis et décisions de la Commission de stage à des tiers~~*
- *Adhérer à l'esprit de la présente Charte*
- ~~*L'Ordre s'engage à donner un retour aux stagiaires et de communiquer les suites données par le biais de l'Archinews.*~~

Le,

SIGNATURE

Nom et prénom »

2.3. [GT « Assurances »](#)

DECISION : le Cfg-OA décide de faire un nouvel appel à candidats *afin de remplacer A. NYS* parmi les mandataires qui n'avaient pas été retenus, à savoir : J. SYNE, J.-L. HUMBLET, J.-Y. JEHOULET, Ph. HERMANS et J.-Ph. BRODSKY afin de leur demander s'ils maintiennent leur candidature. Pour info, la prochaine réunion se déroulera le 29 avril à Namur à 14h00.

2.4. [GT « Missions et honoraires »](#)

DECISION : le Cfg-OA estime opportun de réactiver le GT « Missions et honoraires ». Le Cfg-OA demande au secrétaire général de lancer un appel à candidats auprès des Conseils. Il est également demandé d'envoyer la plaquette (ou son lien) « Missions et honoraires » lors de l'envoi de cet appel afin que les candidats puissent prendre connaissance du travail déjà accompli.

3. JURIDIQUE

3.1. [Formation permanente : texte proposé par le cabinet BORSUS](#)

POUR INFO

4. CONSEIL NATIONAL – Cfg-OA

4.1. [Compte-rendu de la séance du 27 mars 2015](#)

POUR INFO

4.2. [Déménagement du siège du Conseil National](#)

DECISION : le Cfg-OA marque son accord quant aux 3 points suivants :

-
- la nécessité de déménager les locaux du CNOA ;
 - la volonté d'installer les locaux du CNOA dans un endroit neutre et indépendant des 2 ailes ;
 - la possibilité d'organiser les réunions du CNOA en alternance au Cfg-OA et au Vlaamse Raad, en fonction des locaux sélectionnés.

4.3. [Réforme de l'Ordre](#)

POUR INFO

5. FINANCES

5.1. [Cotisations : envoi électronique](#)

POUR INFO

6. COMMUNICATION

6.1. [Rentrée solennelle des stagiaires](#)

POUR INFO

7. INFORMATIQUE

7.1. [Gestion documentaire du tableau](#)

POUR INFO

8. DIVERS

8.1. [Courrier de l'ARIB du 8 avril 2015](#)

DECISION : le Cfg-OA souhaite qu'un accusé de réception au courrier soit envoyé à l'ARIB. Le Cfg-OA préfère attendre d'être en possession d'informations complémentaires (notamment contenu exact de la plainte) avant d'émettre un avis précis.

8.2. [Marché public lancé par la Ville de Charleroi : honoraires des architectes](#)

POUR INFO

8.3. [Convocation des non-votants du BCBW aux dernières élections](#)

POUR INFO

8.4. [GT « Procédures disciplinaires : agenda](#)

POUR INFO

FIN DE LA REUNION : 17h30
